

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

4/5/2018

Dossier complet le :

4/5/2018

N° d'enregistrement :

2018.2518

1. Intitulé du projet

Realisation et aménagement de l'itinéraire cyclable de MORMAI - Portion de la Véloroute Nationale n°31

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Pays de Mormal

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Guislain CAMBIER - Président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 3 3 2 1 0 0 0 1 3

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44 - d	44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. d) Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la réalisation des aménagements nécessaires à la création d'une portion d'environ 30km de la Véloroute Nationale n°31 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal.

Le projet concerne :

- Sur 27 km, l'itinéraire passe sur les routes communales et départementales existantes entre la commune de MARESCHEs et la forêt de Mormal, via 5 autres communes. Les interventions sont essentiellement la mise en place d'une signalétique verticale et horizontale pour baliser et sécuriser l'itinéraire.
- Sur 1 km environ il s'agit de créer une piste en site propre sur l'emprise d'un chemin agricole sur la commune de LE QUESNOY
- Sur 6 km environ il s'agit de réhabiliter des pistes forestières déjà existantes dans la traversée de la forêt de Mormal.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif majeur du projet est d'assurer la continuité de la Véloroute Nationale n°31.

Pour cela, l'itinéraire suit un parcours qui permet de garantir un maximum de sécurité aux futurs usagers, tout en offrant une découverte du territoire traversé.

La véloroute est ainsi prévu comme étant :

- un itinéraire de promenade qui dépasse les limites de la Communauté de Communes
- une liaison privilégiée pour les cycles à l'échelle locale (liaisons intercommunales)
- un support de promotion touristique du territoire de Mormal.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur une durée de 8 mois. Ils se feront en 2 principales étapes suivant les 2 lots du marché :

- les travaux d'aménagement
- les travaux liés à la signalétique routière et touristique.

La majorité des travaux concernent des aménagements sur des routes communales et départementales existantes. Ils consistent en la réalisation de plateaux surélevés afin de renforcer la sécurité de certains carrefours, la réalisation de marquage au sol permettant de guider les cyclistes, la pose de panneaux de signalisation routière et de panneaux de balisage pour orienter les usagers de la véloroute.

La création sur 1km environ d'une piste sur l'emprise d'un chemin agricole existant va entraîner la réalisation de terrassements, de fondations adaptées et la mise en oeuvre d'un enrobé noir sur une largeur de 3m. Cette partie de l'itinéraire longe un pied de talus de la voie ferrée existante.

Les travaux dans la forêt de Mormal vise à terrasser strictement sur l'emprise des pistes forestières existantes, puis de récréer une structure adaptée, validée par l'ONF et enfin de mettre en oeuvre un enrobé noir sur une largeur de 3m. Dans cette section de l'itinéraire, la réalisation des travaux sera soumise aux contraintes suivantes :

- travail uniquement dans l'emprise des pistes existantes et sans débordement dans la forêt (travaux eux-mêmes, mais également restriction valable pour la circulation des engins et toutes installations nécessaires aux chantier)
- aucun dépôt de matériel et matériaux en dehors de l'emprise des pistes existantes
- travaux réalisés en dehors des périodes sensibles pour la faune locale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet ne prévoit que les interventions nécessaires à la sécurité des usagers ce qui consiste essentiellement dans la remise en peinture régulière des marquages horizontaux et l'entretien des panneaux de signalisation (nettoyage, remplacement si besoin).

Le projet ne prévoit que quelques plantations d'arbre tige, en phase d'exploitation, donc il y aura donc des entretiens à prévoir.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à l'autorisation :

- du Conseil Départemental pour les travaux puis l'usage des routes départementales
 - des services de l'ONF pour les travaux puis l'utilisation des pistes forestières dans la traversée de la forêt de Mormal.
- Des réunions ont déjà eu lieu, les deux services ont donné leurs autorisations.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Itinéraire balisé sur routes communales et départementales	30 km
- Création d'une piste sur chemin agricole existant	3 000 m ² : 1 km de piste de 3m de large
- Réhabilitation de pistes forestières existantes en forêt de Mormal	18 000m ² : 6 km de piste sur 3 m de large

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue d'Artres, RD 173 et RD129 à MARESCHES - RD129, rue de la fontaine, Chemin de la folie à VILLERS POL - Chemin de la folie à ORSINVAL - Chemin des Sauchelets, liaison du chemin à la RD934, rue du 8 mai, RD 942, Avenue Lagrange, RD 2934 et RD86 à LE QUESNOY - Chemins de Potelle, du Château et du Bas Marais à POTELLE - Chemin des Béguines, rue de la Brasserie et rue du Rond Quesnes sur VILLEREAU et JOLIMETZ, Routes forestières du Pinson, du roi des bois, du Chemin planté et du Blanc Cheval dans la forêt de Mormal à LOCQUIGNOL

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF I "les douves de Le Quesnoy et l'étang du Pont Rouge" ZNIEFF I "Forêt domaniale de Mormal et ses lisières" ZNIEFF I "Complexe bocager de Gommegnies et Jolimetz" ZNIEFF II "Complexe écologique de la Forêt de Mormal et des zones bocagères associées"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional de l'Avesnois
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Je ne sais pas
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les remparts de LE QUESNOY L'hôtel de ville de LE QUESNOY Le château et sa chapelle de POTELLE
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Je ne sais pas

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRI de la Vallée de la Rhônelle (en cours d'élaboration ?)</p> <p>Je ne sais pas</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Je ne sais pas</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Je ne sais pas</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Je ne sais pas</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Je ne sais pas</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>A proximité du site NATURA 2000 : Forêt de Mormal et des Bois de l'Evêque, Bois de Lanière et plaine alluviale de la Sambre</p> <p>Dans la forêt, un point de la piste touche la limite de la zone Natura 2000</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Je ne sais pas</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces incidences peuvent être considérées comme minimales, car il s'agira essentiellement des eaux de ruissellement qui pourront rejoindre la nappe par infiltration.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la forêt les pistes forestières concernées (sur 6km) font être décaissées et rechargées à l'identique sur l'emplacement exact des pistes existantes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet utilise en majorité des routes communales et départementales existantes, il ne modifiera pas l'état actuel vis-à-vis de la biodiversité. La section de voie créée sur 1km va intervenir sur les abords du chemin agricole existant en touchant ponctuellement la flore existante sur les bas-côtés enherbés, ainsi qu'un bosquet spontané. La section dans la forêt ne va pas modifier l'état actuel de la biodiversité car le projet suit les pistes forestières existantes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans la forêt en partie site Natura 2000, le projet passe sur le tracé actuel des pistes forestières. Les travaux se feront en dehors des périodes sensibles pour la faune.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de la véloroute reste sur des emprises d'un chemin agricole existant sur 1 km et sur l'emprise de pistes forestières dans la forêt de Mormal sur 6km
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic et les déplacements seront essentiellement ceux de piétons et de cyclistes sur le 7 km réellement de pistes dédiées. Le reste de l'itinéraire est composé de routes au trafic déjà existant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les piétons et les cyclistes empruntant la voie ne sont susceptibles d'être des sources de nuisance sonore. La circulation sur les routes communales et départementales empruntées par l'itinéraire est déjà une source de nuisance existante.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les piétons et les cyclistes empruntant la voie ne sont susceptibles d'être des sources de nuisances olfactives. La circulation sur les routes communales et départementales empruntées par l'itinéraire est déjà une source de nuisance olfactive existante.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les piétons et les cyclistes empruntant la voie ne vont pas générer de vibration. La circulation sur les routes communales et départementales empruntées par l'itinéraire est déjà une source de vibrations existantes.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les sections de piste sur chemin agricole existant et dans la forêt de Mormal ne seront pas éclairées. L'itinéraire sur les routes existantes bénéficie de l'éclairage existant quand il y en a un. Aucun nouvel éclairage n'est prévu.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La piste dans sa section passant sur le sentier des remparts à LE QUESNOY, suit le tracé du chemin existant. Les matériaux utilisés (notamment revêtement de surface du chemin) ont été validés par l'architecte des monuments historiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La section de 1km créée sur un chemin agricole existant entre le Chemin des Sauchelets et la RD 934 à LE QUESNOY restera accessible aux exploitants agricoles qui en ont besoin.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Je ne sais pas

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour éviter les effets sur le secteur de la forêt de Mormal traversé, le projet pose les contraintes suivantes :

- la piste réhabilitée sera sur l'exacte emprise des pistes forestières existantes
- les travaux (déplacement des engins, stockage de matériel et matériaux, ...) seront autorisés uniquement sur l'emprise des pistes existantes et leurs accotements immédiats, sans débordement dans la forêt
- les travaux dans la forêt se feront en dehors des périodes sensibles pour la faune et la flore.

Pour la section de piste créée sur l'emprise d'un chemin agricole existant, le projet se limitera à la stricte emprise nécessaire de 3m de large. Le déplacement des engins, stockage de matériaux et matériels ... se feront dans cette limite d'emprise ou des accotements strictement immédiats.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que le projet n'aura pas d'impact l'environnement pour les raisons suivantes :

- sur 30km d'itinéraire, 23km se passe sur des routes communales et départementales existantes et les travaux ne sont alors que de la signalétique horizontale et verticale de balisage et de sécurité
- 1 km concerne la création d'une piste sur la stricte emprise d'un chemin agricole existant situé en pied de talus d'une voie ferrée existante
- 6 km traversent la forêt de Mormal sur l'emprise stricte de pistes forestières existantes. Ces pistes sont aujourd'hui empierrées, très dures car elles servent à l'entretien de la forêt et supporte le passage des grumiers. Elles sont déjà imperméables comme cela est avéré par la présence de fossés situés de part et d'autre des chemins et la présence de flaques d'eau après chaque pluie.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Le Quincy

le,

3/05/19

Signature

Pour le Président
par délégation,
le Directeur Général des Services



Jean-Philippe DELBART

